



## BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT MARTIN DU VIEUX BELLÊME-N° 10 DÉCEMBRE 2011

### Sommaire

Le mot du Maire

Cadre de vie

La commune

Évènements

État civil

Agenda

Civisme

Expression libre

Informations pratiques

### Le mot du Maire

#### La déviation, c'est pour quand ? Le PLUI, c'est quoi ? c'est pourquoi ? pour quand ?

Je viens faire avec vous le point sur des travaux qui, pour les années proches, auront une importance très particulière pour notre commune : la déviation de Bellême et la mise au point du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

La déviation de Bellême, où en est-on ? Le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) qu'est-ce c'est ? Se substitue-t'il à notre plan d'occupation des sols ? Qui va le préparer ? Nous concerne-t'il dans l'immédiat ?

#### La déviation de Bellême :

Le projet de l'achèvement de cette déviation est très ancien : dès juillet 2008 des plans très avancés de cette déviation étaient établis ; un projet définitif a été soumis au Conseil Général en date du 25 septembre 2009 ; à l'époque le projet approuvé par le Conseil Général prévoyait de desservir le bourg, en partant du rond-point de Carrefour, à partir d'un tourne-à-gauche sur le projet de déviation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu à deux reprises le responsable des grands travaux routiers du Conseil Général, s'est réuni fréquemment et notamment, en dernier lieu, le 9 décembre 2010 ; à cette date il a demandé à l'unanimité une sortie distincte du rond-point de Carrefour vers le bourg, comme actuellement.

Le Conseil Général, en raison de la position de notre commune appuyée par notre Conseiller Général, ce dont nous lui sommes reconnaissants, a approuvé, au troisième trimestre 2011, un nouveau projet prévoyant le raccordement de la route n° 274 vers Saint Martin du Vieux Bellême directement sur le rond-point de Carrefour, créant ainsi une sortie distincte de ce carrefour vers le bourg ; ce nouveau projet est affiché à la Mairie.

Le dossier de l'enquête d'utilité publique sera maintenant soumis à Monsieur le Préfet, sans doute à la fin de cette année, et cette enquête devrait être effectuée en 2012.

Les travaux ne pourront être effectués qu'après une information complémentaire auprès des habitants, après une conclusion positive de cette enquête d'utilité publique et après la réalisation des acquisitions foncières nécessaires ; l'époque de l'ouverture de cette déviation est donc encore indéterminée.

#### Le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) :

Le Conseil de communauté, en date du 28 octobre 2011, a prescrit ce PLUI couvrant l'ensemble des 14 communes de la CDC ; cette décision impliquera la révision des cinq plans d'occupation des sols actuels, dont celui de Saint Martin du Vieux Bellême (qui s'appliquera jusqu'à l'adoption de ce PLUI).

L'objectif essentiel de ce PLUI est d'harmoniser au mieux le développement du pays bellêmois, et non seulement celui d'une commune prise de façon isolée, au cours des dix à quinze années à venir.

La procédure de préparation de ce PLUI durera environ trois ans et sera effectuée en liaison avec un bureau d'études ; les travaux de ce bureau seront précédés d'un diagnostic agricole effectué par la Chambre d'Agriculture de l'Orne.

La préparation de ce PLUI sera effectuée par secteurs géographiques, chaque secteur comportant trois représentants par commune.

L'adoption de ce PLUI se fera en séance plénière réunissant le Conseil de communauté et l'ensemble des conseils municipaux.

A ces travaux, dont l'un relève du Conseil Général et l'autre essentiellement de la Communauté de communes, le Conseil Municipal s'associera bien évidemment au mieux.

Pour le surplus, comme pour les années précédentes, notre Conseil Municipal, en 2012, s'efforcera d'utiliser dans les meilleures conditions ses ressources limitées pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

Par avance je vous dis mes meilleurs vœux pour 2012.

Luc de Romanet

## Cadre de vie

### Perch'sezam

" Tu as entre 11 et 25 ans ?  
Tu es Percheron (habites, travailles, études dans le Perche) ? Tu souhaiterais découvrir les nombreuses activités de loisirs du Perche ?

Alors procure toi vite Perch'sezam ! pour devenir un « VIP Very Important Percheron ! ».

La carte ne coûte que 6 EUR et te permettra d'obtenir 14 «sezam»  
c'est-à-dire, **65 EUR de réductions** afin de découvrir les Activités de loisirs du Perche :

- ☞ Aller au cinéma
- ☞ Sortir au bowling, à l'accrobranche, dans les espaces aquarécréatif ...
- ☞ Visiter des sites culturels du Perche (musée, jardins, ...) et s'abonner à des services culturels (bibliothèques, ludothèques, ...)
- ☞ Découvrir des activités sportives (réductions sur les licences sportives...) ou culturelles (stage raku, astronomie ...)
- ☞ Inviter un membre de ta famille ou un ami à découvrir avec toi une activité de ton choix.



Informations, inscriptions :  
[www.vivre-dans-le-perche.fr](http://www.vivre-dans-le-perche.fr),  
Tel 02.33.85.80.80 ;  
[perchsezam@orange.fr](mailto:perchsezam@orange.fr)



1<sup>er</sup> réseau d'aide et de services à domicile



**UNA intervient** depuis de longues années auprès de personnes en perte d'autonomie ou auprès de familles ayant besoin d'une **aide ponctuelle ou quotidienne**.

UNA, des professionnels de :

L'aide à la personne  
L'entretien du logement  
La téléassistance  
Le portage de repas

Le service de petit bricolage et petit jardinage  
Le club  
Le service de petit bricolage et petit jardinage

A Bellême, UNA dispose d'un **accueil de jour** pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'une de nos permanences, **UNA se déplace gratuitement à votre domicile**, évalue avec vous vos besoins et vous assiste dans les démarches administratives.

Renseignements **Angélique LAUNAY** au 02-33-85-30-50 / 06-82-69-24-60 tous les jours de la semaine)

UNA canton de Bellême :  
28 rue du Mans  
Résidence Blanche De Castille  
61130 BELLEME [una.belleme@orange.fr](mailto:una.belleme@orange.fr)

Permanences :  
Lundi et jeudi matin de 9h à 12h15

Le President **Mr Gilbert ADELIN**

## La commune

### LE CHEMIN DU PISSOT

Au niveau du croisement avec le chemin du Prieuré, il va être installé une table et un banc à l'intention des promeneurs.  
(FS)





## PANNEAUX DE SIGNALISATION

Des nouveaux panneaux ont fait leur apparition sur la commune comme celui indiquant la **salle des mariages**



Depuis quelques mois un fléchage a été mis en place à partir de la place de la mairie. Ce parking qui peut recevoir jusqu'à 15 voitures est peu utilisé. La municipalité a donc pris cette initiative pour inciter les voitures à stationner à cet endroit lors de cérémonies notamment : à l'église, à la mairie, dans le bourg et lors de la location de la salle des mariages. L'accès piéton pour rejoindre le bourg se fait en empruntant le chemin de la souricière qui débouche sur la rue Pierre DE ROMANET en face du restaurant « Le petit Saint Martin » soit une distance 150 mètres. (FS).



## LA SALLE DES MARIAGES



Nous rappelons que la cuisine est équipée depuis le début de l'année d'un piano, d'une hotte, d'une table de travail en inox ainsi que d'un lave-vaisselle industriel (lavage en 5 minutes), la commune a fait également l'acquisition d'une scène modulable. D'autre part afin de faciliter l'accès ainsi que le chargement et déchargement des traiteurs et des particuliers un éclairage à l'extérieur par détecteur radar est installé sur le parking sortie cuisine ainsi que sur le parking voitures sur le chemin de la souricière. (FS)



## Conseil municipal : La commission chemin : les objectifs

### PRÉSERVONS NOS CHEMINS

Au fil du temps la municipalité a été confrontée à différents problèmes relatifs aux chemins. En effet, l'entretien, la réglementation de la circulation, l'appropriation par les riverains, la préservation, l'élagage, le bornage des chemins ruraux demeurent une préoccupation constante de la commune car leurs multiples utilisateurs (agriculteurs, candidats à la construction, propriétaires



riverains ou promeneurs) n'ont pas tous les mêmes besoins, ni les mêmes intérêts.

C'est pourquoi, les membres du Conseil Municipal ont créé, au sein de la **commission voirie**, une **commission chemins**.

Cette commission a pour but de :

- ☞ Répertorier toutes les voies sur le territoire de la commune
- ☞ Classifier les Voies Communales (VC) dans un tableau précisant les **VC à caractère de RUE**, les **VC à caractère de CHEMIN, URBAIN et EN RASE CAMPAGNE**, et les **CHEMINS RURAUX**
- ☞ Conserver le patrimoine communal paysager en préservant les haies.
- ☞ Faire connaître nos chemins en établissant une carte communale topoguide pour les chemins de randonnées
- ☞ Informer par le biais du bulletin municipal sur
  - A - Le statut de l'usager et l'ouverture au public des chemins ruraux
  - B - Le statut du riverain du chemin rural : droits et obligations.

Notre village possède de nombreux chemins où il fait bon se promener, c'est un petit bonheur accessible à tous, autochtones et touristes. Sachons les sauvegarder. **GB et SB**



**Vu dans la presse.**

**Ouest-France** Résultats des cantonales 2011 :  
commune de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême

**Commune 1er tour**

Inscrits :	527	%
Abstentions :	290	55.03
Votants :	237	44.97
Blancs :	12	5.06
Exprimés:	225	94.94

*Ouest-France du samedi 03-09-2011*

*Les enfants ont mis la main à la pâte - Saint-Martin-du-Vieux-*



*Bellême samedi 03 septembre 2011*

*Un stage de poterie était proposé aux enfants cette semaine, dans l'atelier de Karine Carouille, potière-céramiste, où quatre jeunes ont participé à la création d'objets en terre. «Nous avons réalisé un service de quatre bols en terre avec la technique du modelage à la boulette, ils ont aussi créé des petits personnages, ainsi qu'un jeu de solitaire, et un jeu d'échecs. Ils font le modelage, ensuite on laisse sécher la terre, on décore, et on cuit au four.»*

**Résultats 1<sup>er</sup> tour**

Candidats	Voix	%
 Jean-François De Caffarelli - Divers droite	114	50,67
 Michel Offret - Parti socialiste	45	20
 Thierry Ameslant - Europe écologie Les Verts	34	15,11
 Philippe Jardin - Front national	32	14,22

**Commune 2e tour**

Inscrits :	527	%
Abstentions :	314	59.58
Votants :	213	40.42
Blancs :	18	8.45
Exprimés:	195	91.55

**Résultats du 2e tour**

Candidats	Voix	%
Jean-François De Caffarelli - Divers droite	119	61,03
Michel Offret - Parti socialiste	76	38,97

**« POUR VOTER EN 2012 INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 31/12/2011 »**



**Elections présidentielles :**  
le 22 avril 2012 et le 06 mai 2012

**Elections législatives :**  
Le 10 juin 2012 et le 17 juin 2012



## Evénements

### 11 NOVEMBRE 2011

Le Souvenir Français Allocution de M. Scuotto le 11 novembre 2011

« Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je présente les excuses du Colonel DUPREZ délégué général du Souvenir Français de l'Orne retenu pour les cérémonies du 11 novembre à Alençon. Le colonel se propose en accord avec M. le Maire de faire une conférence sur les combats de 1940 sur notre commune dont deux soldats sont morts pour la France reposent ici et dont les sépultures ont été entièrement restaurées, à l'issue de cette conférence nous ferons une inauguration de cette réalisation.

D'autre part le comité de Bellême existe depuis le mois de mai dernier, il compte une quinzaine de membres votre serviteur en est le président et le vice président réside sur la commune de Mâle et à l'avenir nous ferons deux comités pour le Perche puisque actuellement le comité de Bellême à la compétence pour tout le Perche Ornais.

J'invite les personnes, les associations qui le souhaitent à participer à ce devoir de mémoire, devoir d'histoire à adhérer au Souvenir Français afin de transmettre ces périodes de notre histoire de France aux jeunes générations. Pour le côté pratique une adhésion c'est 15 euros y compris la revue du Souvenir Français pour une année cela permet de telle réalisation, les projets pour 2012 :

- ☞ 11 tombes à restaurer au cimetière de Bellême
- ☞ 02 tombes à restaurer au cimetière de Pervençères
- ☞ 05 tombes à restaurer au cimetière du Gué de la Chaîne
- ☞ 01 tombe à restaurer au cimetière de Mortagne au Perche
- ☞ 1 monument aux morts à restaurer au cimetière de St Mard de Réno
- ☞ 1 monument de la résistance à restaurer au cimetière d'Appenai sous Bellême

Je vous remercie de votre attention »

Dominique SCUOTTO  
Président du Souvenir Français  
Comité de Bellême



Après un dépôt de gerbe aux monuments aux morts, suivi d'un petit détour dans l'ancienne mairie où était servi un apéritif les aînés de la commune étaient accueillis par les membres du Comité Communal d'action sociale à la salle des mariages pour le banquet annuel, 83 personnes y ont assisté. (FS)



## JOURNEE DES HABITANTS A SECHE TERRE



Pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive le repas de sèche terre s'est déroulé le samedi 17 septembre les années précédentes le repas se faisait plus tôt dans la saison fin juin début juillet. Une trentaine de personnes y participèrent. Le mauvais temps s'était invité à cette journée, le froid et la pluie étaient au rendez-vous le repas fût pris à l'abri dans le garage d'un Sèche-Terrois, pour les plus frileux la chaleur du charbon de bois dans le grand barbecue et pour d'autre un tournoi de babyfoot improvisé, belote, jeux de société. Une très bonne ambiance régnant, nous faisant regretter notre bataille d'eau coutumière, la météo

ne nous le permettait pas.

Cette journée se termine avec un diner toujours à l'abri, qui se fini dans la nuit.

Merci aux habitants présents cette journée, et un grand merci pour l'accueil et l'hospitalité des propriétaires où se déroule cette journée. (SL)



## ASSEMBLÉE GENERALE DU COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes s'est réuni le vendredi 2 septembre 2011 en assemblée générale. La municipalité était représentée par Mme Marie Madeleine BOULAY et M. François STAGNOL.

La présidente Isabelle DUGUE a relaté les manifestations de l'année écoulée à savoir :

Les deux lotos	La fête de la Musique
Le Noël des enfants	La fête communale
Le repas de Février	

Le bilan financier est positif pour l'ensemble de ces animations et à ce jour le compte de l'association dégage un solde de 8 847 €. Les membres du comité remercient la municipalité pour la subvention de 1 000 € versée pour l'année 2011.

Les activités ont été très bien suivies par le public, seule la fête communale a eu moins de succès. Diverses questions se posent : Est-ce le nombre important de vides greniers dans la région ? La date mal adaptée ? Le fait qu'il manque une attraction pour attirer le public ?

La fête communale le 17 juin 2012 aura lieu en même temps que le deuxième tour des élections législatives l'occasion de réfléchir à une nouvelle organisation et animation. (FS)



**APPEL À BENEVOLES :**

**VOUS ETES LES BIENVENUS A REJOINDRE  
LE COMITE DES FETES.**

## État civil

### Naissances

19 juin 2011 : Jason COQUATRIX  
 01 juillet 2011 : Océane PAPILLON  
 18 août 2011 : Paul DERENNE  
 25 août 2011 : Ethan ROGER

### Décès

07/06/2011 : Claudette BLONDEAU  
 16/08/2011 : Moïse BROSSE  
 31/10/2011 : Guy CALLY

### Mariage

20 août 2011 : Delphine PISTOLESI et Romain BLANCHET

## Agenda

17 Décembre 2011 : Noël des enfants	06 mai 2012 : Election présidentielle 2eme tour
14 Janvier 2012 : Vœux du Maire	10 juin 2012 : Election législative 1er tour
25 février 2012 : Repas du comité des fêtes	17 juin 2012 : Election législative 2eme tour
01 avril 2012 : Loto du comité des fêtes	17 juin 2012 : Fête communale
22 avril 2012 : Election Présidentielle	23 juin 2012 : Fête de la musique

## Civisme

### Traitement des déchets verts

Les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers selon le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.

Or, selon l'article 84 du règlement sanitaire départemental (arrêté préfectoral du 20 février 1984), *le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.*

En conséquence, ces déchets doivent normalement être réceptionnés dans les déchetteries.

## Expression libre

### citation



Composition photo : Jean Léo DUGAST avec un texte de Thalés.

Rappel : Saint Martinois, la rubrique EXPRESSION LIBRE vous est réservée

Vous avez une **passion** ... faites-nous la partager.

Une **anecdote** concernant la commune, son histoire, ses habitants, son passé, son patrimoine... racontez-nous.

Un métier **captivant** ou une activité ... faites-nous le découvrir.

Vous avez eu un **coup de cœur** pour un film, un livre, un reportage, une exposition, un concert... communiquez-nous votre enthousiasme.

Vous êtes membre d'une **association** ... faites-nous la connaître.

**Une proposition pour l'amélioration et le devenir de la commune ... elle sera étudiée avec attention.**



## Informations pratiques

### Location de la salle

#### Habitants de la commune

1 jour	120 euros
2 jours	180 euros

#### Habitants hors commune

1 jour	160 euros
2 jours	240 euros

### Horaire déchetterie

L'espace propriété de Bellême est ouvert tous les jours de 10h à 18h saufs dimanches et jours fériés

### Horaire déchetterie Colonard

La déchetterie est ouverte tous les après-midi du lundi au vendredi de 14h à 17h.

### Columbarium

Un columbarium a été installé dans le Cimetière communal. La concession de :

15 ans est à	220 euros
30 ans est à	400 euros

Il faut ajouter 30 € d'ouverture de case. Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de la mairie.



### Les brèves

- ☞ Le technicien de la rivière travaillant sur le projet de la Maine est actuellement sur Saint Martin du Vx Bellême.
- ☞ Les habitants de Saint Martin qui sont en assainissement individuel vont être contrôlé par le Spanc et par l'entreprise GDS service 61.
- ☞ Votre bulletin est mis en page par votre secrétaire de Mairie.
- ☞ Le projet de déviation est consultable en Mairie.

### Mairie nouveaux horaires

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
 Mercredi et Jeudi de 9h00 à 12h00  
 Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
 Tél. 02 33 73 03 05—Fax. 02 33 25 97 09  
 mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr



### Vous êtes branchés Internet ?

Si vous souhaitez recevoir, par courriel, les bulletins, ainsi que les dates et les ordres du jour des réunions du Conseil Municipal, puis les comptes rendus de ces réunions, communiquez votre adresse de courriel à l'attention du secrétariat [mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr](mailto:mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr)

**Pour votre information, les documents cités ci-dessus sont affichés et consultables en mairie.**

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.

### Vous voulez mieux connaître votre commune ?

Allez sur le site

<http://www.annuaire-mairie.fr/mairie-saint-martin-du-vieux-belleme.html>

### NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- ☞ faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile
- ☞ Vous inscrire sur la liste électorale munis :
  - Du livret de famille ou d'une carte d'identité
  - D'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)

### Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie. Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée. Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.

**Espaces réservés aux annonceurs, artisans, commerçants de la CDC du Pays Bellémois.**  
 Prendre contact avec le secrétariat de la mairie pour connaître les conditions des insertions publicitaires.



La commission « INFO/COM » précise que: le Bulletin Municipal est entièrement conçu, rédigé et mis en page par les membres de la dite commission et le secrétariat de mairie, seuls les frais d'impression sont à la charge de la commune et/ou de sponsors. Le coût par exemplaire est de 0.79€ TTC.

Le Bulletin N°10 est imprimé en 360 exemplaires par le secrétariat de la mairie. Par souci d'économie, les bulletins sont distribués par l'ensemble des conseillers municipaux dans les quartiers proches de leur domicile. Le bulletin est consultable sur le blog de Jean-François de Caffarelli <http://www.caffarelli.fr>

Commission INFO/COM : G. Beauté, J.M. Legros, S. Letourneur, D. Maisonnier, L.de Romanet, F. Stagnol, D.Vallée (Photos G.Beauté, J.L. Dugast, S. Letourneur, F. Stagnol)